

RÈGLEMENTS DU CONCOURS TRANSFORMEZ VOS ALLERGIES EN PRIX

Du 6 juillet 2020 à 0h00 jusqu'au 30 août à 23h59

Organisé par

La Ville de Mont-Saint-Hilaire

Et

Le Centre de la Nature du mont Saint-Hilaire

1. MODALITÉS DE PARTICIPATION

- Être citoyen(ne) de Mont-Saint-Hilaire.
- Être âgé de 18 ans et plus.
- Bien indiquer où l'herbe à poux a été arrachée sur votre publication.
- Publier votre photo sur la page Facebook du concours ou sur la page web pendant la période du concours.
- Une photo publiée équivaut à une entrée pour le concours.
- Maximum d'une publication par jour par personne.
- Pour être valides, les photos doivent être publiées sur la page de l'évènement avant la veille de chaque tirage, soit le 13 juillet, le 20 juillet, le 27 juillet, le 3 août, le 10 août, le 17 août, le 24 août et le 31 août.
- Le tirage pour le Grand Prix aura lieu le 4 septembre 2020.
- Aucune participation entre le 31 août et le 4 septembre ne sera acceptée.
- Les noms des gagnants seront annoncés sur les pages Facebook du concours et de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2. DÉTAILS DES PRIX

- Vous pouvez gagner les prix hebdomadaires de 50 \$ jusqu'à trois fois sur les huit semaines du concours.
- Deux gagnant(e)s hebdomadaires seront tirés chaque lundi entre le 13 juillet et le 31 août.
- Le Grand Prix de 200 \$ est admissible à tous ceux et celles qui auront publié au moins une photo pendant l'entièreté du concours.

3. DISTRIBUTION DES PRIX

- Les gagnant(e)s hebdomadaires seront contacté(e)s par message privé sur la plateforme sur laquelle ils ont publié leur photo pour le concours.
- Les détails de distribution des prix seront spécifiés dans le message privé.

Pour tout autre renseignement à propos du concours, veuillez envoyer un courriel à ecoconseiller@centrenature.qc.ca